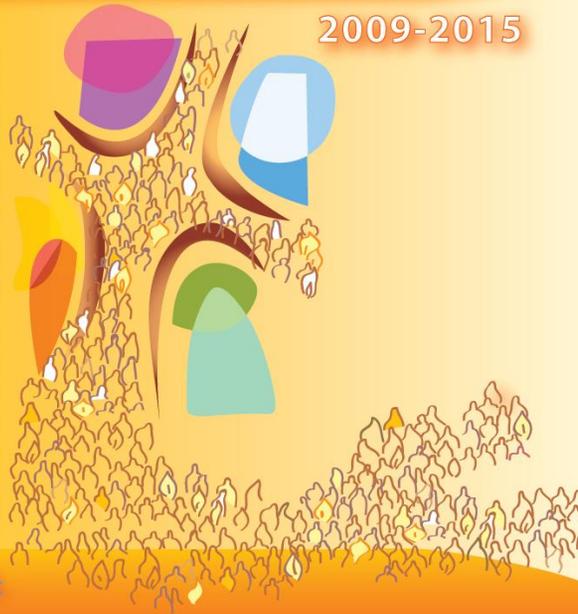


**Lettre pastorale de
Monseigneur Raymond Centène,
Evêque de Vannes,
pour la promulgation des
orientations diocésaines**

Diocèse de Vannes

2009-2015



Extraits (partie concernant les structures dans le diocèse)
de la Lettre Pastorale donnée à Sainte Anne d'Auray,
le 31 mai 2009 par Mgr CENTENE – Evêque de Vannes

VII- Les structures au service du projet missionnaire diocésain.

La mise en œuvre du projet missionnaire diocésain « Communion pour la Mission », qui s'est traduite par l'élaboration des présentes orientations, nous invite à revisiter l'organisation des structures de notre Eglise, tant sur le plan territorial que sur le plan des services diocésains pour qu'elle réponde toujours mieux aux exigences de la mission et qu'elle développe de jour en jour un esprit de communion plus intense.

A- Sur le plan territorial

L'Eglise se reçoit de son Seigneur et grandit à partir de communautés ecclésiales. La foi est une aventure commune et pas seulement une affaire privée.

Parce qu'elle se reçoit de son Seigneur, l'Eglise n'est pas à réinventer à chaque génération, elle se développe de manière organique en s'adaptant aux réalités concrètes de l'histoire des hommes.

Dans la perspective des orientations diocésaines, revisiter nos structures territoriales doit viser les objectifs suivants :

- Poursuivre l'édification de communautés accueillantes, priantes, nourrissantes et rayonnantes.
- Assurer une présence d'Eglise au plus près de la vie des personnes.
- Construire une Eglise diocésaine qui soit une vraie communion.
- Optimiser les forces et les énergies en mutualisant les moyens.

1- Paroisses et doyennés

Dans cette perspective, les paroisses actuelles sont maintenues. Elles restent les lieux de proximité de la vie chrétienne et de la présence de l'Eglise. Ces paroisses doivent être des communautés au sein desquelles la foi chrétienne est célébrée, annoncée et vécue, selon les trois qualités qui définissent tout chrétien et toute communauté, parce qu'elles sont constitutives de la mission même du Christ, prêtre, prophète et roi. La réflexion qui a été menée dans le diocèse depuis de nombreuses années et la mise en place des G.A.P. ont permis aux chrétiens du Morbihan d'intégrer cette donnée.

Pour qu'il y ait communauté chrétienne et donc paroisse, il faut que ces trois dimensions de l'« être » chrétien y soient vécues et développées. Si tel n'est pas le cas, les paroisses qui n'existent que nominalement sur le plan administratif, mais qui n'ont plus de réalité effective, seront rattachées à la paroisse la plus proche.

Pour un meilleur service de la mission du Christ et afin d'assurer les fonctions essentielles de la vie ecclésiale (témoignage et proposition de la foi, célébration et vie de charité), les paroisses sont invitées à développer, entre elles et dans la proximité, des liens mutuels et une communion plus intense qui doit se traduire par la collaboration et la mutualisation de leurs moyens.

Le doyenné est l'instance normale de cette synergie et de cette vie de « communauté de paroisses ». Il est un lieu où la communion est vécue entre institutions. Cette communion ne se vivra pas sous le mode d'une centralisation autour d'un clocher principal. Le but est de maintenir et de dynamiser une vie locale aussi forte que possible dans chaque paroisse par des initiatives de proximité, tout en faisant avec d'autres ce que l'on ne peut pas faire tout seul, dans un esprit de communion et de subsidiarité. Les compétences et les richesses de chaque communauté profitent ainsi à l'ensemble des paroisses du doyenné pour que la mission soit assurée.



Le curé-doyen, assisté de l'équipe pastorale de doyenné, est responsable de la mise en œuvre de ce travail commun.

En tenant compte de la diversité des situations, il est évident que cette collaboration, vers laquelle il faut tendre, sera une réalité à géométrie variable. La forme en sera différente selon les lieux en tenant compte de la configuration urbaine ou rurale de chaque doyenné.

Dans le milieu rural, et dans un souci de cohérence, il conviendra de regrouper d'une manière toute particulière les diverses paroisses d'une même commune.

2- Pays

Dans l'organisation plus récente des structures diocésaines nous trouvons l'instance des Pays. Leur vocation est multiple :

- permettre l'élaboration de propositions communes aux doyennés qui les constituent : rassemblements, pèlerinages, formations, projets pastoraux et missionnaires,
- favoriser une certaine coordination pastorale entre les doyennés,
- permettre aux prêtres de se retrouver pour vivre des temps de rencontres spécifiques et de s'entraider à mieux vivre leur vie de pasteur.

Les Pays ont vocation à devenir de véritables pôles missionnaires.

Pour favoriser une plus grande cohérence géographique les frontières des différents Pays pourront être modifiées.

Le renforcement du rôle des Pays répond à plusieurs objectifs pastoraux liés à la vocation de l'Eglise d'annoncer Jésus-Christ :

- **Evangéliser**

La mission première de l'Eglise est l'évangélisation. Il faut donner aux communautés ecclésiales et aux fidèles les moyens d'annoncer à tous les hommes la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ et le salut offert à tout homme.

- **Vivre en esprit de communion**

Pour révéler au monde l'amour trinitaire de Dieu, cet amour doit transparaître à travers tous les acteurs pastoraux. Un esprit de communion se manifeste à travers la vie d'équipe ; par la reconnaissance, le respect, le soutien de tout autre membre dans sa vocation de baptisé et de membre du Corps du Christ ; par le décloisonnement et la collaboration entre secteurs pastoraux, services et mouvements. Cette fraternité est au service de l'annonce de l'Evangile dans les différentes communautés.

- **Adapter nos pastorales aux situations nouvelles**

Notre société connaît de perpétuelles mutations. Pour apporter une réponse pastorale adaptée à ces mutations, les Pays sont appelés à faire preuve d'initiatives et à s'appuyer sur ce qui existe déjà.

- **Travailler en équipe**

Le travail en équipe permet plus facilement de bâtir ensemble et mettre en œuvre des projets missionnaires. Il faut être convaincu que le travail en commun est toujours plus important que le travail fait individuellement.

La mise en place des équipes et conseils du Pays cherche à répartir et à déléguer le plus grand nombre possible de responsabilités à un maximum de personnes, suivant les différents états de vie et ministères, puisque tous les baptisés sont responsables de la vie et de la mission de l'Eglise.

- Regrouper nos forces

Cette organisation veut aider à regrouper les forces, à mieux les répartir, à mutualiser les moyens, et à favoriser l'économie de temps et d'énergie. Cela implique de mettre expériences et projets en commun, entre les doyennés constituant un Pays et entre les Pays eux-mêmes.

La visibilité de l'Eglise se manifeste aussi par des regroupements de fidèles pour des rassemblements, des liturgies ou des pardons, porteurs de dynamisme dans la préparation et dans ce qui y est vécu en commun.

- Permettre la proximité

Permettre la proximité en renforçant un point d'équilibre entre le niveau diocésain et le niveau local. Cette proximité est à assurer par tous, et pas seulement par les prêtres. C'est l'Eglise tout entière qui doit être proche de tous : chacun, là où il est, est appelé à se rendre proche de tout homme.

- Susciter un esprit de service

Tous les membres d'équipes sont conduits à vivre en esprit de service. Chacun est appelé, quelle que soit sa vocation (prêtre, diacre, religieux, religieuse, laïc), à une véritable conversion personnelle de mentalité et de fonctionnement.

Cela demande à chacun, selon ses capacités, ses moyens et ses pauvretés, une attitude de serviteur pour vivre sa mission, de la générosité, une mise au service des communautés, le don du meilleur de soi-même, le respect de la place de chacun et le développement d'un esprit d'amitié fraternelle. Cet engagement doit permettre de grandir et de s'épanouir dans l'accomplissement de sa vocation.

- Susciter une plus grande fraternité sacerdotale

Les prêtres, en se partageant leur mission de pasteurs, non pas uniquement dans des limites géographiques, mais aussi dans les différents domaines de la pastorale de l'ensemble du Pays suivant leurs charismes, sont amenés à vivre une vie plus fraternelle, avec davantage de rencontres, d'échanges, de partages et de temps de prière et même de détente entre eux.

- Aider les prêtres à mieux remplir leur ministère

Il faut aider les chrétiens à prendre conscience de ce que doit être le ministère du prêtre. Celui-ci ne doit pas être complètement absorbé par la gestion ou l'organisation, et doit en être soulagé pour pouvoir exercer son ministère avec une certaine disponibilité.

Réaliser ces différents objectifs implique un vrai travail en équipe, c'est pourquoi chaque Pays se dotera de plusieurs équipes en lien les unes avec les autres.

Le curé-archiprêtre constituera autour de lui une Equipe Pastorale de Pays. Elle sera composée des curés-doyens et, en fonction de l'importance et des réalités de chaque Pays, il pourra y adjoindre d'autres personnes : ministres ordonnés et laïcs en mission ecclésiale.

Sous la responsabilité du curé-archiprêtre sera constitué un Conseil Pastoral et Missionnaire de Pays chargé de favoriser la mise en place des orientations diocésaines et d'élaborer un projet missionnaire et pastoral de Pays qui stimule l'Évangélisation et la communion fraternelle. Ce conseil devra être représentatif des divers doyennés du Pays et des différentes réalités ecclésiales et humaines qui y sont présentes.

Au sein de ce conseil, trois personnes seront choisies pour répondre des trois dimensions sacerdotale, prophétique et royale du Peuple de Dieu. Elles constitueront le bureau du Conseil et elles feront le lien entre les services diocésains et les répondants des G.A.P. des diverses paroisses.

B- Sur le plan diocésain

Dans la dynamique de « communion pour la mission », les services diocésains seront regroupés en trois pôles :

Le pôle « **prophète** » dont relèvera tout ce qui concerne la première annonce et l'évangélisation, la formation, la catéchèse, le catéchuménat, la communication...



Le pôle « **prêtre** » dont relèvera tout ce qui concerne la pastorale liturgique et sacramentelle, la vie spirituelle, les groupes de prière, les centres d'accueil spirituel ...



Le pôle « **roi** » dont relèvera tout ce qui concerne le service du frère, l'exercice de la charité, la présence dans la cité...



Ces trois pôles ne seront pas des en-soi. Ils seront invités à une réelle collaboration au service de la vie et de l'action des diverses communautés ecclésiales pour la mise en œuvre des orientations diocésaines.

Quel sera le rôle commun des pôles ?

Ces services auront à se mettre à l'écoute des attentes des Pays, des doyennés, des paroisses et des mouvements, pour répondre à leurs besoins en vue de les aider à réaliser les objectifs définis par les projets pastoraux et missionnaires qui auront été élaborés.

Le rôle spécifique du pôle « Prophète » :



Tout chrétien a la mission d'annoncer la Bonne Nouvelle et de se donner les moyens d'aller au cœur de la foi.

En tenant compte de ce qui vient d'être exprimé, la mission de ce pôle consiste à proposer la réflexion, l'information et la formation, nécessaires pour annoncer la foi et le message de l'Évangile dans la société actuelle et pour permettre aux différents Pays de mettre en œuvre les propositions concrètes retenues dans leur projet pastoral et missionnaire.

Le rôle spécifique du pôle « Prêtre » :

Tout chrétien participe au Sacerdoce du Christ. Tout chrétien est un priant qui, de façon personnelle et communautaire, se tourne vers le Dieu de Jésus-Christ pour l'écouter et lui parler.

En tenant compte de ce qui vient d'être exprimé, le pôle prêtre a pour mission de répondre aux attentes du terrain pastoral pour aider les Pays, les doyennés, les paroisses et les mouvements, à se donner les moyens de mettre en œuvre les choix de leur projet pastoral et missionnaire dans les domaines de la préparation aux sacrements, de la vie liturgique et spirituelle en lien avec les orientations diocésaines.



Le rôle spécifique du pôle « Roi » :



Tout chrétien est appelé à servir, à l'exemple du Christ Serviteur. La charité s'exerce de différentes manières et dans différents lieux missionnaires.

Ce pôle regroupe une diversité de services qui ont le souci de mettre en œuvre le message évangélique, notamment cette affirmation de la parabole du jugement dernier : *« En vérité, je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ! » (Mt 25, 40)*

Ainsi, en tenant compte de ce qui vient d'être exprimé, le pôle « Roi » a pour mission d'accompagner et de soutenir les chrétiens, les communautés et les mouvements dans leurs activités de charité et de

solidarité, en intégrant ces diverses dimensions dans leur projet pastoral et missionnaire en conformité avec les orientations diocésaines.

Les services diocésains, ainsi regroupés en trois pôles, manifestent mieux qu'ils sont les organes au travers desquels l'évêque exerce sa triple charge d'enseignement, de sanctification et de gouvernement pour le bien de l'ensemble du Peuple de Dieu.